



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et guichet unique ICPE

CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE CLAMECY

Demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, concernant la création d'une déchèterie intercommunale, sur le territoire de la commune de CLAMECY

Il sera procédé à une consultation du public, du **lundi 5 mars au mardi 3 avril 2018** inclus, ayant pour objet la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de la création d'une déchèterie intercommunale par la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, située sur le territoire de la commune de CLAMECY.

L'installation projetée relève du régime de l'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques 2710-1.b (installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets – collecte de déchets dangereux – supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes), 2710-2.b (installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets – collecte de déchets non dangereux – supérieure ou égale à 100 m³ et inférieure à 600 m³) et 2791-2 (installations et traitement de déchets non dangereux – inférieure à 10 tonnes par jour).

Le dossier de demande d'enregistrement, qui pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera déposé en mairie de CLAMECY.

Un registre, à feuillets non mobiles, sera déposé en mairie de CLAMECY pendant toute la durée de la consultation afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront aussi être adressées par écrit au Préfet (Pôle Environnement et guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex).

Les observations pourront également être adressées au Préfet par voie électronique à l'adresse suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de la consultation.

Les documents seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Consultation du public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est :

Monsieur GUYOT Christophe – Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne
1, rue de Halle
58500 CLAMECY
Téléphone : 03.86.27.12.65

Au vu du dossier de demande, des avis des conseils municipaux des communes de CLAMECY, POUSSEAUX, SURGY et des observations du public, et en l'absence de mesures particulières, l'enregistrement pourra être prononcé par le Préfet par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure.

Si le Préfet envisage, soit de prononcer un refus d'enregistrement, soit d'édicter des prescriptions, il en informera la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, en lui communiquant le rapport de l'inspection des installations classées, qui présentera ses observations dans un délai de quinze jours. Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) sera alors saisi.